Comité des Clients Utilisateurs de RTE

Commission Accès au Réseau

Groupe de Travail

Distributeurs

Relevé de conclusions de la réunion du 11 juillet 2019

Version approuvée

Participants :

Alice Aparicio	CRE
Pierrick Muller	CRE
Thomas Acket	Enedis
Jean-Christophe Gault	Enedis
Laurent Magnard	Enedis
Guillaume Pelton	Enedis
Benoît Lahoche	FNSICAE
Maxime Outhier	GEREDIS
Danièle Loisel	SRD
Christelle Trassart	URM
Laure Arrivé	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Delphine Pincemaille	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Damien Pruvost	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Laurent Savi	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Raphaël Sierra	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Jonathan Baudier	RTE – Département Exploitation
Jean-Louis Fau	RTE – Direction Commerciale

***

Sommaire

1 Actualités 3
2 S3REnR 3
3 Code DCC 3
4 Code SOGL 3
5 Convention de raccordement 4
6 Limitations de production HTA 4

1 ACTUALITES

La procédure de raccordement des RPD au RPT a fait l'objet d'une délibération de la CRE le 04/07/19. Cette délibération approuve les évolutions qui avaient été concertées en 2016-2017, parmi lesquelles : suppression du terme de file d'attente au profit du terme d'interclassement des demandes ; suppression de la notion de Pracc_inj, les règles concernant la Pracc étant indiquées par ailleurs dans l'article 1.3.4 de la DTR ; réalisation des CTRP préalablement à l'atteinte des seuils de déclenchement de travaux S3R ; ajout de règles d'interclassement des demandes de raccordement d'installations de production dans les hypothèses d'étude. La CRE approuve ces évolutions et demande à RTE un bilan annuel des raccordements des RPD au RPT. La procédure sera très prochainement mise à jour en DTR.

Actions :

RTE production d'un bilan annuel des raccordements des RPD au RPT
mise à jour de la procédure en DTR

2 S3RENR

Une présentation des évolutions majeures a été réalisée, notamment concernant le processus d'adaptation en schéma saturé/en cours de révision et multi-adaptations, ainsi que le calcul du solde des schémas révisés et la méthode de calcul des coûts prévisionnels (MCCP). Cette présentation avait pour but de lancer la concertation avec les distributeurs (concertation déjà lancée avec les producteurs lors du GT du 02/07) sur les articles 2.5 (S3REnR) et 2.6 (MCCP) de la DTR, concertation qui se déroulera durant cet été en vue d'une consultation officielle à l'automne et une notification à la CRE en décembre 2019 de l'article 2.5 de la DTR et une saisine pour l'article 2.6 (MCCP).

Actions :

RTE lancement de la consultation
notification et saisine de la CRE respectivement des articles 2.5 et 2.6

3 CODE DCC

Une présentation a été effectuée concernant l'implémentation du code DCC dans la DTR de RTE. Il s'agit maintenant de transposer dans la DTR les exigences exhaustives (imposées) et les exigences non exhaustives (ayant fait l'objet d'une concertation entre 2016 et 2018) du code DCC, au même titre que celles des codes RfG et HVDC. Les modifications apportées aux articles DTR feront l'objet de consultations, article par article, en coordination avec les consultations RfG et HVDC sur ces mêmes articles. Les premières consultations DCC sur le sujet auront lieu durant l'été 2019. La CRE indique ne pas avoir été encore saisie par la DGEC au sujet de l'arrêté de raccordement, passé en CSE le 20/06/2019.

4 CODE SOGL

Une synthèse du bilan de concertation SOGL et de son impact pour les GRD a été présentée en séance. Les GRD demandent à ce que le bilan de concertation leur soit transmis et qu'une présentation plus détaillée soit organisée sur le sujet à un prochain GT afin de justifier les choix retenus.

Actions :

RTE transmission du bilan de concertation aux participants du GT
Présentation plus en détail des échanges de données

5 CONVENTION DE RACCORDEMENT

Le bilan de consultation concernant la trame type de convention de raccordement RTE-GRD a été présenté en séance. Cette trame standard, qui n'existe pas à date en DTR, détaille notamment le cadre contractuel associé aux limitations de production HTA (limitations temporaires, limitations pérennes…) ainsi que les engagements de RTE en terme de dimensionnement du raccordement : Puissance de raccordement Pracc demandée par le GRD pour le soutirage, et Puissance de Production Pprod, valeur évolutive correspondant à la somme des puissances de raccordement des installations de production raccordées au RPD en aval du poste. La trame type a fait l'objet d'une saisine de la CRE fin juin 2019.

6 LIMITATIONS DE PRODUCTION HTA

Les travaux en cours avec les GRD sur la zone de Melle Longchamps ont fait l'objet d'une présentation afin de donner de la visibilité aux acteurs sur les modalités techniques et contractuelles en cours d'implémentation. Ces modalités seront éprouvées durant le 2e semestre 2019 et rediscutées aux prochains GT GRD avant une intégration en DTR.

Le prochain GT GRD est planifié le 14/10/19.

Prochaine réunion du GT :
Le 14/10/19 de 10h à 13h
Immeuble Window – La Défense